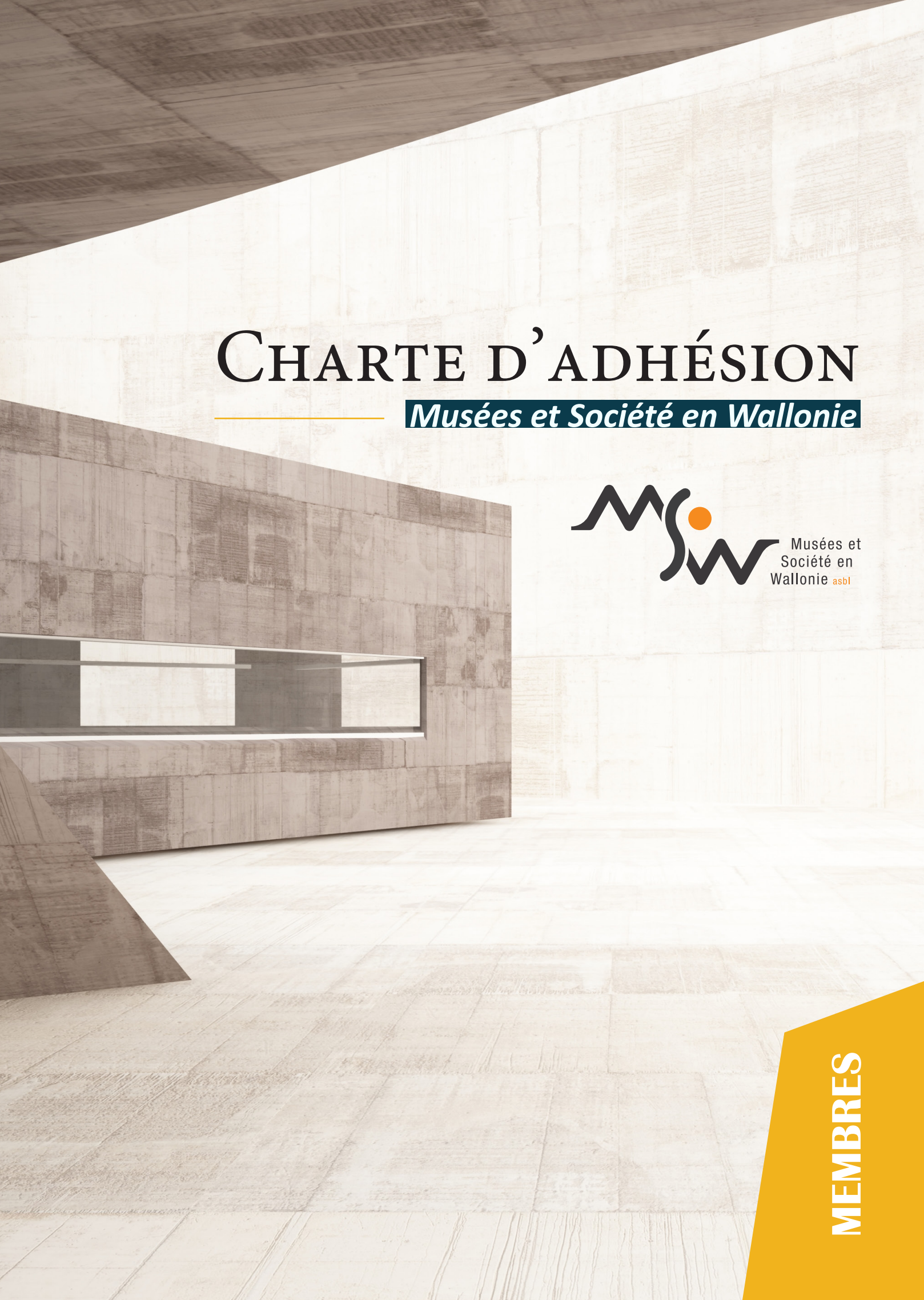

# Charte d'adhésion

## *Musées et Société en Wallonie*

Musées et Société en Wallonie asbl

MEMBRES

# Charte d'adhésion à l'asbl

## Objectifs généraux

« Musées et Société en Wallonie » (MSW) fédère les musées et les institutions muséales membres situés sur le territoire de la Wallonie, les représente, les fait progresser et les fait connaître.

Ses missions ont pour finalité la préservation, la mise en valeur du patrimoine mobilier et s'inscrivent dans la notion permanente de services à ses membres dans l'esprit de réseaux et d'ouverture à d'autres partenaires.

MSW, structurée en association sans but lucratif, a pour siège social : Avenue Gouverneur Bovesse, 35 (bte 5) 5100 Jambes. **MSW veille au respect de sa charte d'adhésion.**

Musées et Société en Wallonie asbl

## Missions

### 1. Fédérer

MSW mène des actions visant à mettre en réseau ses membres afin qu'ils puissent se développer et développer ensemble leurs missions avec d'autres acteurs de la vie économique, sociale et culturelle.

### 2. Représenter

MSW représente le secteur muséal wallon auprès des différentes instances décisionnelles.

### 3. Faire progresser

MSW est animée par une volonté de professionnalisation du secteur muséal en dotant ses membres de l'expertise nécessaire à la réalisation de leurs missions.

### 4. Faire connaître

MSW mène des actions pour faire connaître et mettre en valeur le secteur muséal et plus particulièrement ses membres.

### 5. Innover

MSW prospecte le marché à la recherche de nouvelles solutions muséales notamment en matière de numérique ou de nouvelles technologies. Elle mène des actions de veille et de conseil.

## Les membres de l'asbl

### Sont membres effectifs :

1. les institutions muséales fondatrices établies en Région wallonne

2. les autres institutions actives dans le secteur muséal sans but lucratif établies en Région wallonne, admises en cette qualité, sur présentation du Conseil d'administration, par une assemblée générale à la majorité des voix des membres présents et représentés. Les autorités compétentes de l'institution membre ou du pouvoir organisateur dont elle dépend désignent la ou les personne(s) habilitée(s) à la représenter auprès des instances de l'association.

### Sont membres adhérents :

Les institutions muséales et les autres personnes morales dont l'activité ou le patrimoine est lié(e) à l'histoire et à la culture, qui ne répondent pas aux critères d'adhésion comme membre effectif mais qui désirent aider l'association dans la poursuite de ses objectifs ou participer à ses activités et sont admises en cette qualité par le Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

# Musées et Société en Wallonie

## Vos avantages

**En tant que membre de MSW, outre les bénéfices généraux liés aux actions menées dans le cadre des missions MSW, votre institution profite des avantages concrets suivants :**

- Vous bénéficiez de notre service de veille via la newsletter, notre mailing direction et www.msw.be,
- Vos activités sont diffusées sur nos plateformes (Museozoom, Behind the Museum, msw.be...),
- Vous pouvez demander conseil sur des matières relatives aux fonctions et à la gestion muséales (acquisition, conservation, étude, subsides, diffusion et gestion),
- Vous accédez à nos formations et notre service traduction à des tarifs préférentiels,
- Vous êtes conviés aux évènements que nous organisons et aux différents projets : journées inter-réseaux, colloques, workshops, journées thématiques,
- Votre institution bénéficie des nos produits culturels ainsi qu'à leurs promotions,
- Vous pouvez participer de façon active aux réseaux (Archéopass, Art&Mus, HOmusée, PISTe, Châteaux&Abbayes…) et rencontrer d'autres institutions,
- Vous accédez au service de prêt de matériel.

## Vos engagements en tant que membre :

- Souscrire aux valeurs de l'asbl,
- Participer autant que possible aux demandes de l'asbl (répondre aux enquêtes, assister à l'assemblée générale ordinaire…),
- Diffuser les informations relatives à MSW à l'ensemble de votre personnel,
- Informer en externe des valeurs de MSW (témoignages),
- Compléter et signer la fiche d'affiliation,
- Verser le montant de votre cotisation annuelle,
- Participer aux opérations décidées par l'Assemblée générale,
- Prendre connaissance des statuts de l'asbl disponibles sur notre site internet.

## Cotisation annuelle

Le montant des cotisations varie en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP) que le musée ou l'institution muséale emploie. Chaque année, le montant de la cotisation est voté lors de l'Assemblée générale.

| ETP | € |
|---|---|
| 0 à 5 incl. | 70 |
| jusqu' à 20 incl. | 130 |
| jusqu' à 50 incl | 250 |
| plus de 50 | 370 |

MEMBRES

2 + de

**N° ENTREPRISE** 0464.579.025 | **RPM** NAMUR | **IBAN** BE30 0013 7429 7111 | **BIC** GEBABEBB

**MUSÉES ET SOCIÉTÉ EN WALLONIE ASBL**

Avenue Gouverneur Bovesse, 35 bte 5
5100 Jambes (Namur)
www.msw.be

081/42 00 50
info@msw.be

**N° ENTREPRISE** 0464.579.025
**RPM** NAMUR
**IBAN** BE30 0013 7429 7111
**BIC** GEBABEBB